



---

# communiqué

---

Date **Le 23 novembre 1990**  
Pour publication

N° 274

## **LE CANADA RATIFIE LES PROTOCOLES DE GENÈVE SUR LE DROIT HUMANITAIRE INTERNATIONAL**

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Bill McKnight, ont annoncé aujourd'hui que le gouvernement a ratifié les Protocoles de 1977, qui s'ajoutent aux Conventions de Genève de 1949. Il s'agit de deux traités qui accordent une meilleure protection aux civils et aux militaires en période de conflit armé international et de guerre civile. Le Canada sera lié par les Protocoles six mois après les avoir ratifiés.

Les Protocoles de Genève représentent un pas important vers la codification du droit humanitaire international. Ils imposent d'importantes obligations aux États qui les signent.

Le Canada a signé les Protocoles en 1977, s'engageant ainsi à envisager de les ratifier. À cette fin, il a dû examiner attentivement toutes les obligations énoncées dans les Protocoles, et apporter des modifications à la Loi de 1965 sur les Conventions de Genève. Le Parlement a adopté ces modifications en juin dernier.

«Grâce à la ratification de ces accords, le gouvernement peut maintenant agir sans délai en cas de violation flagrante des Conventions et des Protocoles de Genève, violation qui sera considérée comme une infraction à la loi canadienne», a déclaré M. Clark.